

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

CUB - Fermeture provisoire d'établissements publics scolaires du secondaire
 Transport des élèves vers d'autres établissements scolaires
 Décision - Autorisation

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La restructuration d'un établissement public scolaire du secondaire peut imposer sa fermeture et une répartition des élèves vers d'autres établissements scolaires pré déterminés.

Cette situation impose aux élèves concernés de recourir au réseau de transport en commun pour se rendre dans un de ces établissements qui, pour nombre d'entre eux, ne sont pas situés à proximité de leur domicile et donc accessibles à pied.

Cet état de fait, indépendant de la volonté des familles, génèrera une charge financière qui, pour certaines d'entre elles peut s'avérer difficilement supportable.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine de Bordeaux propose, au titre de sa compétence en matière de transport scolaire à l'intérieur du périmètre des transports urbains, d'étudier la possibilité d'apporter une solution à cette problématique.

Le recours au réseau Tbc, bus et tramway, constitue donc la solution la plus pertinente tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

Le coût de l'abonnement annuel pour les élèves concernés s'élèvent à 195 €₂₀₁₁ montant qui, s'il révèle un effort significatif de notre établissement public à l'égard des jeunes, qu'ils soient scolaires, étudiants ou salariés, n'en reste pas moins substantiel pour des familles qui, jusque là, n'avaient pas la nécessité d'y recourir.

C'est pourquoi, il a été envisagé d'apporter aux familles dont les enfants allaient dans ces établissements publics scolaires du secondaire provisoirement en travaux, une aide exceptionnelle à travers la prise en charge d'une partie (20%) du coût de l'abonnement Pass Jeune Annuel (195,00 €₂₀₁₁), selon des critères cumulatifs prenant en compte :

- l'absence d'abonnement Pass Jeune sur l'année scolaire précédant la fermeture de l'établissement pour travaux et l'abonnement Pass jeune pour l'année en cours,
- le fait d'être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée, sous condition de revenus, aux familles par la Caisse d'Allocations Familiales ou par la Mutuelle Sociale Agricole, qui ont un ou plusieurs enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans.

Cette participation sera accordée aux familles jusqu'à la réouverture de l'établissement scolaire initial.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante.

Le Conseil de Communauté

VU l'article L213-11 du Code de l'Education,

VU les articles L3111-7 à L3111-10 du Code des Transports,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter une aide financière aux familles subissant, du fait de la fermeture provisoire de l'établissement, des frais exceptionnels pour le transport de leur enfant vers les établissements d'accueil pré déterminés,

DECIDE

Article 1 : une aide exceptionnelle consistant en une participation de 20% sur le titre Tbc Pass Jeune Annuel est accordée, pendant la durée de fermeture de ces établissements publics scolaires du secondaire, aux familles des enfants orientés vers des établissements d'accueil et répondant aux trois critères suivants :

- bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS),
- non détention d'un Pass Jeune sur l'année scolaire précédant les travaux et titulaire d'un abonnement Pass jeune pour la nouvelle année scolaire

Article 2 : les crédits correspondants à la mise en œuvre de cette mesure seront inscrits en dépenses sur le budget Annexe Transports – Chapitre 67 – Compte 6718 - CRB KC00

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 SEPTEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE
2011

M. CHRISTOPHE DUPRAT